



Chers parents et chers animés,

Nos unités Saint-Nicolas et Saint-Exupéry partagent leurs valeurs et objectifs avec environ 900 autres unités appartenant à la Fédération des scouts Baden-Powell de Belgique (« Les Scouts ») et aux Guides Catholiques de Belgique.

Grâce à cette fédération, chaque unité scout et guide et à chaque membre peut bénéficier d'un certain nombre de services : assurances, formation des animateurs, diverses aides pratiques à l'animation, organisation des relations extérieures du mouvement, liens avec les autres scouts et guides du monde.

Par ailleurs, nos unités doivent également payer l'électricité et le gaz, veiller à la formation des animateurs et la financer partiellement.

C'est pour financer ces activités et services qu'une cotisation annuelle d'unité est demandée à chaque famille. Comme l'an dernier, l'asbl La Tanière 1661 veillera au suivi des paiements de cotisations. **Ces cotisations d'unité ne sont pas à confondre avec les participations aux frais de section** demandée chaque quadrimestre par les staffs de sections (pour financer activités d'animation, week-ends etc).

Cette année, cette cotisation s'élève à :

- o 57 € si vous avez un enfant à l'unité Saint-Nicolas ou à l'unité Saint-Exupéry;
- o 102 € si vous avez deux enfants à l'unité Saint-Nicolas ou à l'unité Saint-Exupéry;
- o 132 € si vous avez trois enfants à l'unité Saint-Nicolas ou à l'unité Saint-Exupéry;
- o 164 € si vous avez quatre enfants à l'unité Saint-Nicolas ou à l'unité Saint-Exupéry.

Nous vous demandons de verser cette somme sur le **compte bancaire de l'asbl** *Nous vous demandons de verser cette somme sur le **compte bancaire des " Unités St Nicolas & St Exupéry " : BE30 0688 9799 5311**, pour le **30 septembre 2017 au plus tard**, avec en communication « **Cotisation nom+prénom(s) de votre (vos) enfant(s)** ».*

Passé cette date, votre (vos) enfant(s) doit (doivent) impérativement être assurés. **Sans une assurance en ordre de paiement, nous ne pourrions pas accueillir votre (vos) enfant(s) lors des activités organisées dès le mois d'octobre.** Dans l'hypothèse où la somme **ne serait pas versée dans les délais**, une **majoration de 5 euros par famille** des montants mentionnés ci-dessus sera également réclamée,

Attention : ces cotisations annuelles d'unité sont calculées de manière globale, quelle que soit l'unité (Saint-Nicolas ou Saint-Exupéry) dans laquelle votre (vos) enfant(s) est (sont) inscrit(s). Si vous avez un (des) enfant(s) dans une autre unité, veuillez aussi nous le signaler.

Si le montant demandé vous pose de réels problèmes, n'hésitez pas à contacter l'un des membres des staffs d'unité. Toutes nos coordonnées sont disponibles sur le site web www.lh1661.be, dans les rubriques « Sections ».

Les staffs d'unité Saint-Nicolas et Saint-Exupéry.